



Merci aux directrices et directeurs d'école de mettre cette note de service à disposition de **tous** les personnels enseignants de l'école, qu'ils y soient affectés à l'année ou qu'ils y effectuent un remplacement.

Rentrée 2020

Cette rentrée scolaire est à nulle autre pareille. Le confinement de l'an passé accompagné de la mise en œuvre - souvent délicate - du travail à distance puis le retour partiel en classe en mai-juin ont été diversement vécus par nos élèves. Durant cette période, des écarts d'apprentissage se sont creusés. Notre objectif sera donc que chacun reprenne le chemin de l'école dans un cadre rassurant et propice à la consolidation des apprentissages.

Cette note de service vous apporte un éclairage sur les modalités pratiques d'une reprise qui sera effectuée dans un cadre sanitaire particulier et sur certains aspects pédagogiques de cette rentrée 2020.

Restant à votre écoute et pleinement mobilisé avec l'équipe de circonscription pour vous accompagner, je vous souhaite une excellente rentrée.

Yann Gombert

Sommaire

1/ Équipe de circonscription.....	2
2/ Modalités de communication.....	2
3/ Contexte sanitaire.....	2
4/ Plan de continuité pédagogique.....	2
5/ Priorités pédagogiques.....	3
6/ Formation continue.....	3
7/ Projet d'école 2020/2023 et projet du REP.....	4
8/ Rendez-vous de carrière.....	4

1/ Équipe de circonscription

- IEN : M. Yann Gombert (insp.dijcentre@ac-dijon.fr)
- Secrétaire : Mme Carine Lucot (ien.dijon-centre@ac-dijon.fr)
- Conseillers pédagogiques : Mme Véronique Céliste (ce.cpc1-dijon-centre@ac-dijon.fr)
M. Pascal Mathieu (ce.cpc2-dijon-centre@ac-dijon.fr)
- Coordinatrice du REP des Grésilles : Mme Pascale Boulez (czepgresilles@ac-dijon.fr)
- Enseignant Référent aux Usages du Numérique (ERUN) : M. Thomas Fleith (erun-dijon-centre@ac-dijon.fr)
- Coordinateur du pôle inclusif d'accompagnement localisé (PIAL) : M. Christophe Mathey (coordonnateurpial-dijon-centre@ac-dijon.fr)

2/ Modalités de communication

Les coordonnées et horaires d'accueil de la circonscription sont les suivants :

ien.dijon-centre@ac-dijon.fr

03 45 21 52 02

Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 (mercredi de 8h00 à 12h00)

Adresse postale :

DSDEN 21 – Circonscription de Dijon Centre

BP 81 921

21 019 Dijon Cédex

Les locaux de la circonscription sont situés sur le campus universitaire (bâtiment Canopé, deuxième étage) au :
3 avenue Alain Savary.

Dans le cas où vous seriez absent.e, merci de prévenir immédiatement la circonscription par téléphone afin de prévoir un.e éventuel.le remplaçant.e pour vous suppléer.

L'usage et la consultation de votre messagerie électronique professionnelle (prenom.nom@ac-dijon.fr) devront être réguliers.

3/ Contexte sanitaire

Je vous invite à prendre connaissance ou à relire la nouvelle version du [protocole sanitaire](#) mis à disposition des établissements le 26 août dernier. L'application des gestes barrières reste prédominante.

Concernant les élèves : la limitation du brassage n'est plus obligatoire de même que la distanciation physique quand elle n'est pas matériellement possible. Le masque dans le premier degré reste proscrit en maternelle et non recommandé en élémentaire (sauf en cas de symptômes en attendant leur départ de l'école). Les élèves sont formés aux gestes barrières et en particulier à l'hygiène des mains. Un élève testé positivement au SARS-Cov2 ou dont un membre de sa famille l'a été ou ayant été identifié cas-contact ne doit pas se rendre à l'école.

Concernant les personnels : Tous les membres de la communauté enseignante sont appelés à reprendre le travail en classe. Le **port du masque** devient obligatoire pour tous les adultes et dans la totalité des espaces. Les **personnels vulnérables** attestés par leur médecin devront porter un masque chirurgical de type 2 (attention, il ne s'agit pas de masques filtrants de type FFP2) fourni par le ministère. Si le médecin estime que cette protection n'est pas suffisante et que ce personnel doit rester à domicile, il devra lui remettre un **arrêt de travail**.

Concernant les parents d'élèves : Ils doivent être parfaitement informés des modalités de fonctionnement de l'école, de leur rôle dans la surveillance d'éventuels symptômes chez leur enfant et d'alerte en cas de survenue d'un cas confirmé au sein du foyer. Leur accès aux locaux scolaires est autorisé (dans le respect des règles sanitaires).

4/ Plan de continuité pédagogique

Il est nécessaire de préparer l'hypothèse d'une circulation active du virus sur tout ou partie du territoire à la rentrée scolaire 2020. Dans cette optique, deux hypothèses sont envisagées (et déclinées en détail [ici](#)) :

- Hypothèse 1 : circulation active du virus, localisée, nécessitant la remise en vigueur d'un protocole sanitaire strict.
- Hypothèse 2 : circulation très active du virus, localisée, nécessitant la fermeture des écoles, collèges et lycées sur une zone géographique déterminée.

Les éléments de continuité pédagogique dans le premier degré (fiches d'accompagnement et ressources par niveau) sont déclinés sur la [page eduscol](#) dédiée.

5/ Priorités pédagogiques

Qu'il s'agisse de l'enseignement à distance ou à partir de mai de la reprise progressive des élèves, je tiens de nouveau à vous remercier pour tout le travail accompli qui a permis le maintien d'un lien éducatif et pédagogique solide. Toutefois, on constate que ces temps ont eu des répercussions dont nous devons tous prendre la mesure :

- Une plus grande hétérogénéité du niveau des élèves ;
- Une aptitude à soutenir leur attention et à rester concentré plus fragile ;
- Pour certains des risques de décrochage, une fragilité dans les acquis plus vive, plus présente qu'avant.

Dans le contexte particulier de cette rentrée scolaire, la priorité est donnée à l'enseignement du français et des mathématiques jusqu'aux vacances d'automne, afin de permettre à chaque élève de consolider, revoir et approfondir ses apprentissages dans ces domaines, sans délai.

L'observation fine des acquis des élèves, dès les premiers jours de l'année scolaire, est donc particulièrement importante, et cette année encore plus encore que d'habitude, pour identifier les besoins de consolidation de chacun et mettre en place au plus tôt les actions de différenciation nécessaires.

En CP et CE1, la passation des **évaluations nationales** et l'analyse des résultats permettront de disposer de repères standardisés et de mettre en place une réponse pédagogique encore plus ciblée auprès de chacun des élèves. Les évaluations nationales Repères de début CP et début CE1 auront lieu pour tous les élèves du 14 septembre au 2 octobre, celle de mi-CP aura lieu du 18 au 29 janvier 2021.

Si les classes de CP et de CE1 disposent des évaluations nationales ; cette année des **outils de positionnement** sont mis à disposition de toutes les classes de la GS au CM2 (accessibles [ici](#)). Ces derniers sont organisés d'une part autour des compétences à travailler de manière prioritaire en début d'année et d'autre part autour d'exercices pour en apprécier le degré de maîtrise.

Les réseaux d'aides spécialisées aux enfants en difficulté (Rased) de la circonscription contribueront de manière essentielle aux apprentissages des élèves les plus en difficulté.

6/ Formation continue

Cette année verra la mise en place du [Plan français](#) et du Plan mathématiques. Avec ce nouveau dispositif, vous bénéficierez tous les six ans d'une formation intensive (5 jours annuels) sur l'enseignement du français (sur une des six années à venir) et d'une autre sur l'enseignement des mathématiques (sur une autre des six années). Ainsi, chaque année, 1/6 des professeurs de la circonscription bénéficiera d'une formation intensive en français et 1/6 en mathématiques.

Nos deux CPC deviendront respectivement référent français et référent mathématiques. Ils accompagneront sur la durée des groupes de huit professeurs (appelés *constellations*) partageant une problématique commune (même niveau, même cycle, même secteur,...). La formation comprendra une part significative d'accompagnement en classe ou d'observations croisées.

Les enseignants qui ne seront pas cette année dans une constellation (soit 4/6 des professeurs) continueront à bénéficier des temps d'animations pédagogiques (18 heures déclinées en six heures de français, six heures de mathématiques et six heures dans d'autres domaines).

7/ Projet d'école 2020/2023 et projet du REP

Le projet d'école doit être un outil pragmatique répondant aux exigences de votre école, il doit viser l'efficacité : des objectifs simples à la réalisation possible au regard du contexte (pas d'actions multiples, pas d'actions

exceptionnelles mais des actions dont l'équipe sait que par le travail collectif mené elles pourront faire progresser tous les élèves).

Votre projet d'école sera adossé aux trois axes départementaux suivants :

- favoriser la maîtrise des fondamentaux,
- garantir le bien-être et conforter une école bienveillante et exigeante,
- prendre en compte les besoins et potentiels de chacun pour construire une école inclusive.

Chaque projet d'école comportera donc trois objectifs spécifiques.

Les travaux de diagnostic et de planification des objectifs seront réalisés **en équipe** au cours du mois de septembre (sur des temps pris dans le cadre de la journée dite « de solidarité ») pour transmission à l'inspection en octobre. Les deux documents à retourner (fiche 3A et fiche 3B) ainsi que les documents d'aide à la rédaction du projet sont disponibles [ici](#). Après validation par l'IEN, le nouveau projet d'école sera présenté au premier conseil d'école de l'année scolaire 2020/2021.

Les écoles du REP apporteront en parallèle leur pierre à l'édification collective du nouveau **Projet du REP des Grésilles** au cours de la première période (avant de le décliner dans le cadre de leur propre projet d'école qui sera construit par la suite).

8/ Rendez-vous de carrière

Le rendez-vous de carrière est un temps dédié pour porter un regard sur une période de vie professionnelle (en moyenne tous les 7 ans), à des moments où il semble pertinent de faire le point sur le chemin parcouru professionnellement. Il s'agit d'un temps d'échange sur les compétences acquises et sur les perspectives d'évolution professionnelle. À l'issue des deux premiers rendez-vous de carrière (des 6e et 8e échelons), les agents peuvent bénéficier d'un gain d'un an sur la durée de l'échelon. Le troisième rendez-vous de carrière sert également à déterminer le moment plus ou moins précoce de passage à la hors-classe.

Les rendez-vous de carrière programmés au deuxième trimestre de l'année dernière et qui n'ont pu être réalisés suite au confinement généralisé seront effectués **avant le 07 octobre 2020**. J'avertirai les personnels concernés au plus vite afin de leur donner leur nouvelle date d'inspection.

Les professeurs concernés par un rendez-vous de carrière dans le cadre de la campagne 2020/2021 ont dû être informés par courriel (sous forme d'une notification automatique) dans l'été. Le calendrier de leur rendez-vous de carrière leur sera notifié au plus tard un mois avant la date de celui-ci.